



Révision PLU
Réunion publique

Lundi 2 décembre 2024

Commune de
La-Chapelle-Blanche-Saint-Martin

SOMMAIRE

1. Les étapes de la révision du PLU

A quelle étape en sommes-nous ?

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

3. Le règlement graphique et écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAPs)

Une simplification du zonage

L'identification d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles

La définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques

4. Les compléments au document d'urbanisme :

L'identification du patrimoine à préserver

L'identification des bâtiments pour un potentiel changement de destination

5. Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Le tracé du PDA

6. La suite de la révision

Les prochaines étapes

Avez-vous des questions ?





1. Les étapes de la révision du PLU

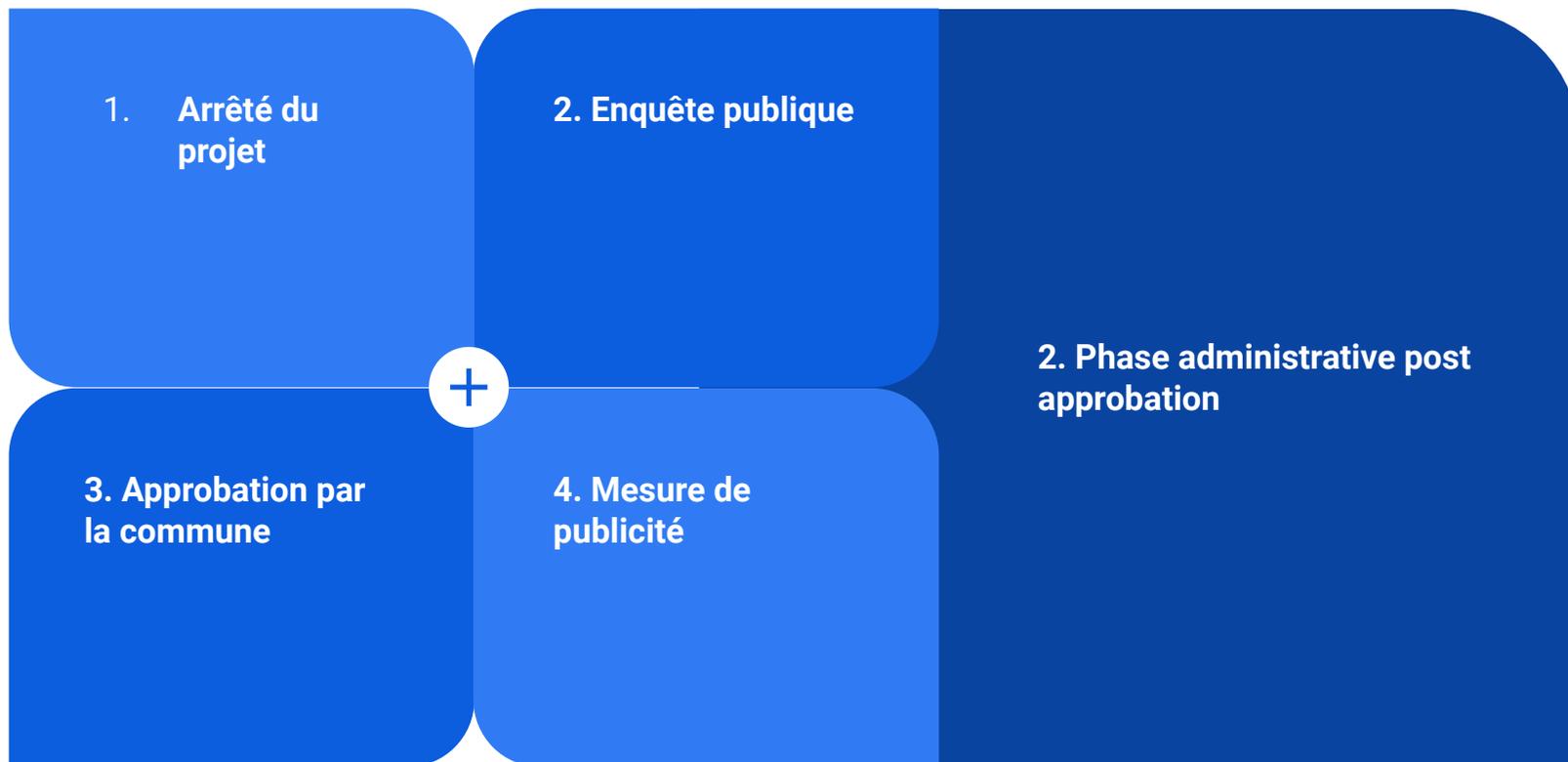
A quelle étape en sommes-nous ?

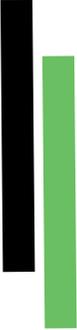
Première phase



A quelle étape en sommes-nous ?

Deuxième phase





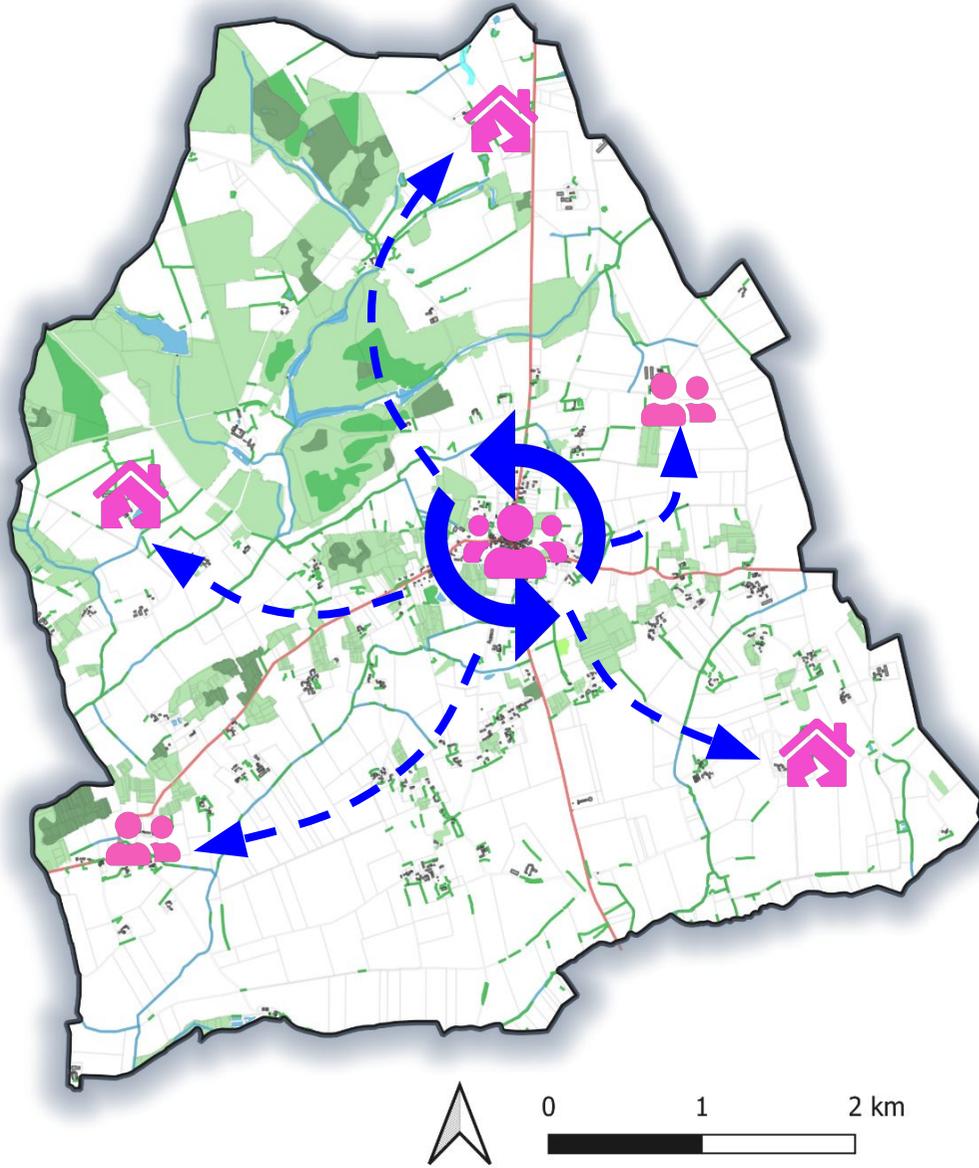
2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

- ❖ Le PADD est le projet politique souhaité pour les 10 prochaines années
 - **AXE 1. Améliorer et développer l'habitat pour le maintien et l'accueil de populations mixtes**
 - **AXE 2. Affirmer le rôle du centre-bourg**
 - **AXE 3. Assurer le développement des énergies renouvelables sur le territoire tout en garantissant la préservation du patrimoine naturel et paysager**



Les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



—> Renforcement des hameaux

↻ Renouvellement urbain



Promouvoir les mobilités douces et les énergies renouvelables



Développer de nouveaux types de commerces, de nouveaux lieux de vie, supports de qualité pour le cadre de vie



Favoriser le développement du tourisme



Création de logements variés pour offrir un parcours résidentiel complet dans la commune.



Préserver les espaces naturels

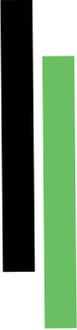


Restauration et réhabilitation des logements

L'identité paysagère structure le développement de la commune

La population comme moteur de la commune



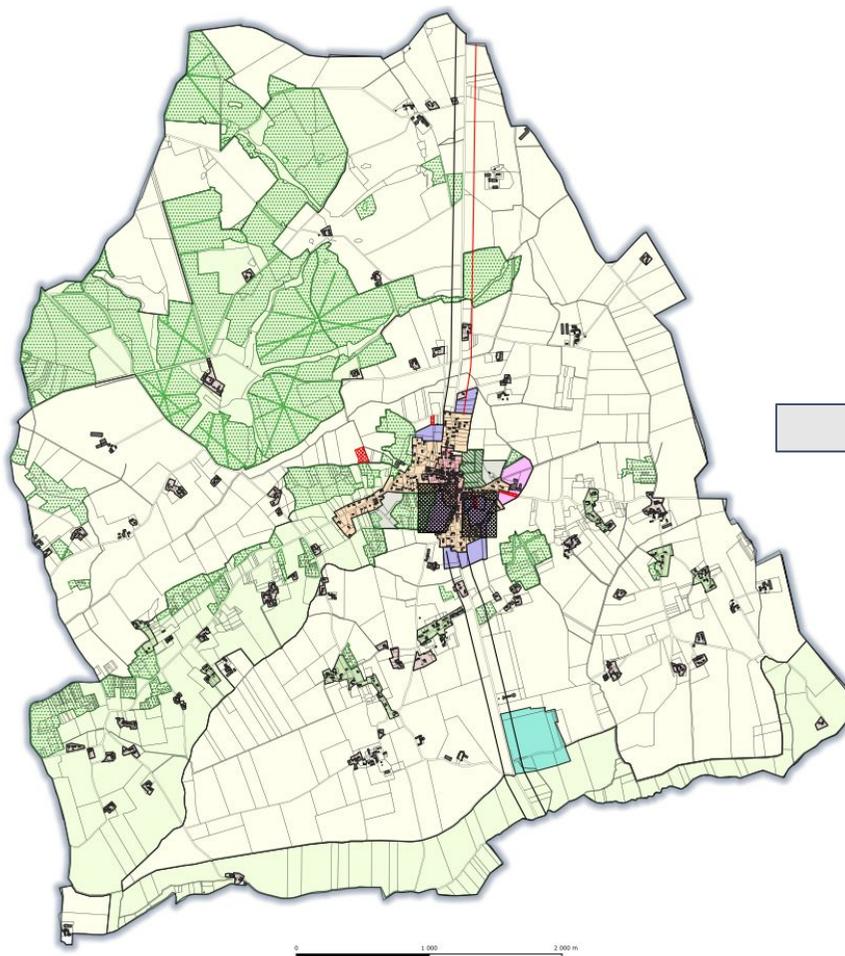


3. Le règlement graphique et écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAPs)

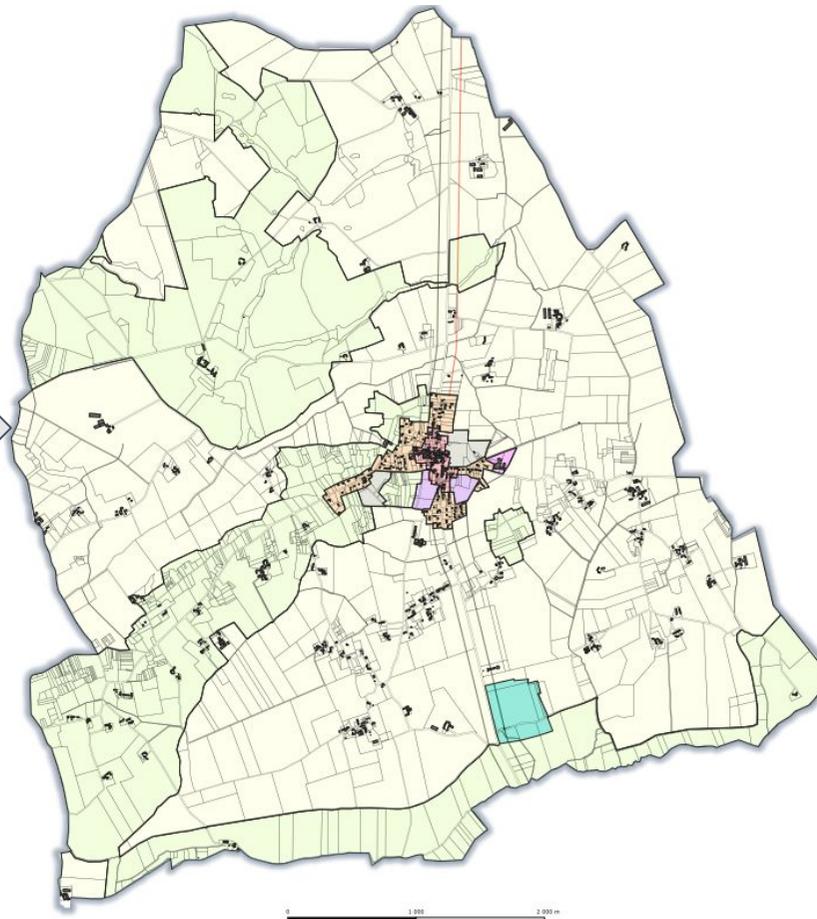
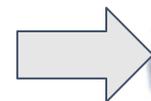
Une simplification des zonages

13 zonages => 8 zonages

-  1AU
-  1AU1
-  1AU2
-  A
-  AU
-  N
-  Ne
-  Nh
-  Nha
-  NI
-  Ua
-  Ub
-  Uc



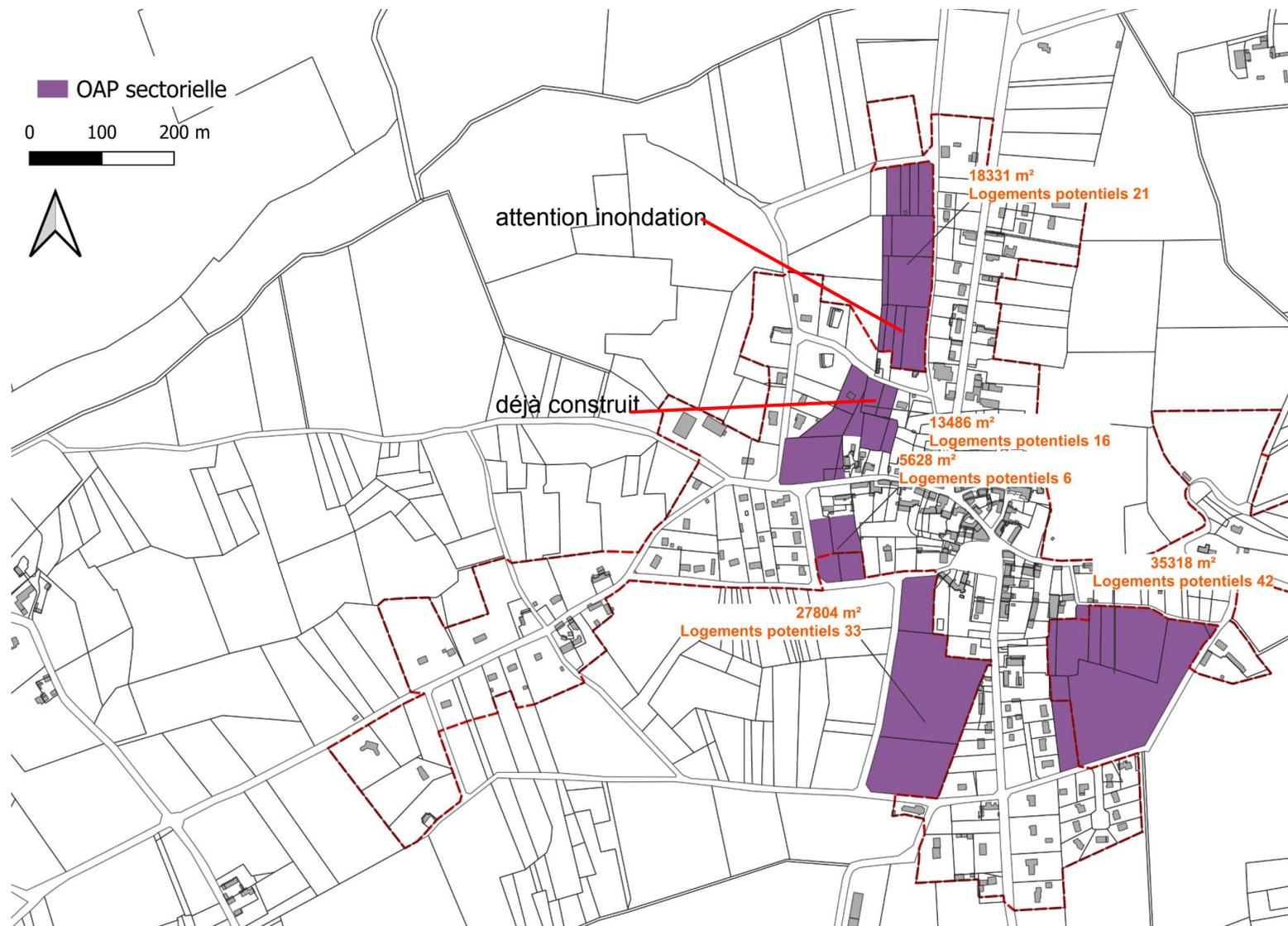
PLU actuel



Proposition de simplification

L'identification d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles

- ❖ Programmation, intention d'aménagement, continuités piétonnes, liaisons avec le tissu bâti existant

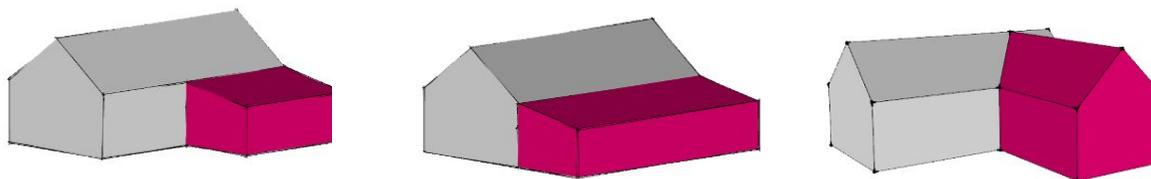


La définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques

Les OAPs thématiques portent sur l'ensemble du territoire communale.

❖ OAP Patrimoine

- L'extension d'un bâtiment ancien



❖ OAP Adaptation au changement climatique

- La gestion des eaux pluviales



❖ OAP Biodiversité

- L'accueil de la biodiversité





4. Les compléments au document d'urbanisme

L'identification du patrimoine à préserver

- ❖ Recensement du patrimoine porteur de l'identité de la commune :
 - Patrimoine bâti
 - Arbres remarquables



Arbre remarquable



Habitation hameau



L'identification des bâtiments pour un potentiel changement de destination

- ❖ La qualité architecturale et état des bâtiments
- ❖ Distance avec une exploitation agricole (+ de 100 m)
- ❖ Et en complément optionnel :
 - Couverture par la défense incendie et les réseaux



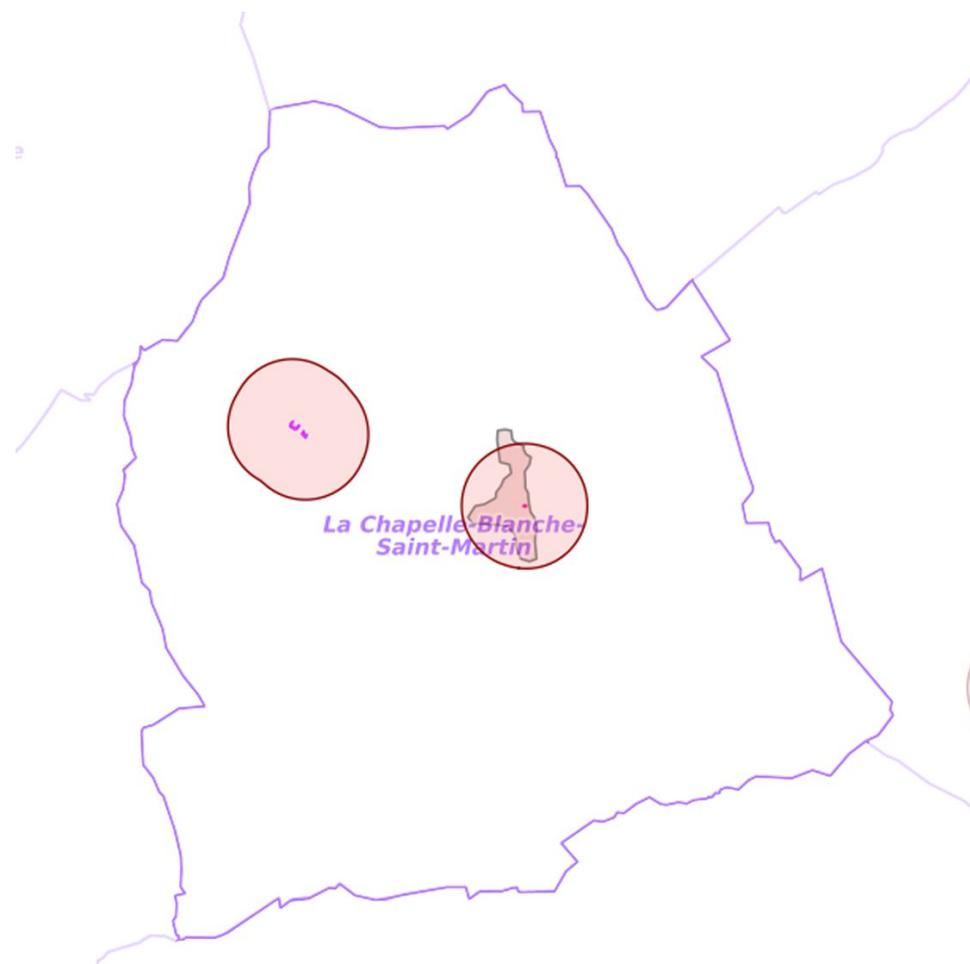


5 .Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Le tracé du PDA

- ❖ Étape effectuée :
 - Visite de terrain avec les équipes de l'UDAP et le bureau d'étude pour la définition des premiers tracés des périmètres

- ❖ A venir :
 - Réunion de travail avec les équipes de l'UDAP, la mairie et le bureau d'étude pour un tracé définitif
 - Elaboration du rapport du périmètre délimité des abords par le bureau d'étude

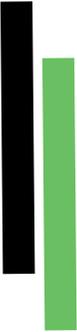


Château de Grillemont



Eglise Saint-Martin





6. La suite de la révision

Les prochaines étapes

Phase 1

- ❖ Définition du règlement écrit et graphique
- ❖ Définition des OAPs thématiques et sectorielles
- ❖ Identification des secteurs de développement foncier
- ❖ Rédaction de l'ensemble des documents

Phase 2

- ❖ Arrêt du projet
- ❖ Enquête publique
- ❖ Approbation par la commune
- ❖ Mesure de publicité



Avez-vous des questions ?





Chef projet : Benjamin Norrito

benjamin.norrito@agence-scale.com

07-67-03-71-64